

Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.150

8 mars 1955

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS
ITALIEN

COMMUNICATION DES PRESIDENTS DE L'HISBIA DIGHIL E MIRIFLE, UNIONE GIOVANI BENADIR, PARTITO DEMOCRATICO SOMALO, LA LIGUE MUSULMANE ET LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire-F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne.

MOGADISCIO
10 JANVIER 1955

SECRETARE GENERAL UNATIONS NEWYORK

ETHIOPIE ET ROYAUME-UNI ONT CONCLU RECEMMENT ACCORD POUR TRANSFERT A ETHIOPIE TERRITOIRES SOMALIS CONNUS COMME ZONE RESERVEE ET HAUD MAINTENANT SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE. CET ACCORD LESE INTERETS FONDAMENTAUX ET AVENIR NATION SOMALIE QUI N'A RIEN EN COMMUN AVEC ETHIOPIE. PEUPLES SOMALIS ESTIMENT ACCORD CONSTITUE ACTE D'HOSTILITE CONTRE SON INTERET PRESENT ET A VENIR. AU NOM PEUPLES SOMALIS NOUS PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE CETTE DECISION ILLEGALE ET ARBITRAIRE ARRÊTEE SANS CONSULTER SOMALIS HABITANT DANS REGION MENTIONNEE. PEUPLES SOMALIS SONT PARTICULIEREMENT OPPOSES A TRANSFERT PARTIE SOL NATIONAL A ETHIOPIE OU A TOUTE AUTRE PUISSANCE ETRANGERE. RECLAMONS ANNULATION IMMEDIATE DECISION ILLEGALE ET ARBITRAIRE. NOUS RECLAMONS EGALEMENT QUE ASPIRATIONS ET INTERETS SOMALIS HABITANT DANS REGION EN QUESTION SOIENT PRIS EN CONSIDERATION. NOUS DEMANDONS RESPECTUEUSEMENT VOTRE INTERVENTION ET ASSISTANCE PROMPTES. ABDELNUR MCHAMMED HUSSENT SCERIF MOHAMMED HUSSEN ABDULAHE HADJI MCHAMMED SCERIF MOHAMMED ABDURAHMAN ADEN AEDWILLE OSMAN PRESIDENT HISBIA DIGHIL MIRIFLE PRESIDENT UNION JEUNESSE BENADIR PRESIDENT PARTI DEMOCRATIQUE SOMALI PRESIDENT LIGUE MUSULMANE PRESIDENT LIGUE JEUNESSE SOMALIE.

Le 16 janvier 1955

Au Président
Conseil consultatif des Nations Unies
Mogadiscio
Somalie

Monsieur,

En qualité de dirigeants de tous les partis politiques somalis du Territoire sous tutelle de la Somalie, nous avons l'honneur de vous faire parvenir la présente protestation commune au nom des peuples somalis. Nous vous prions respectueusement de communiquer aussi rapidement que possible le contenu de ce document au Secrétaire général des Nations Unies, au Président du Conseil de tutelle et au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement impérial d'Ethiopie ont récemment conclu un accord relatif au statut futur des territoires somalis officiellement connus sous les noms de zone réservée et de Haud. Ces deux territoires sont actuellement placés à titre temporaire sous administration britannique. Bien qu'ils soient exclusivement habités par des Somalis, ils seront annexés à l'Ethiopie à la fin de février 1955, conformément aux dispositions de cet accord illégal et arbitraire intervenu entre le Royaume-Uni et l'Ethiopie, sans que les peuples somalis directement intéressés aient été consultés.

L'unique objet de la présente et des autres manifestations pacifiques qui ont lieu actuellement dans tout le Territoire sous tutelle et dans le Protectorat de Somalie est de protester énergiquement contre l'annexion à l'Ethiopie de ces territoires somalis.

Les Somalis qui habitent la zone réservée et le Haud n'ont rien en commun avec l'Ethiopie. Du point de vue ethnique, géographique, religieux et linguistique, ces territoires et leurs habitants appartiennent à la Somalie et aux Somalis. Les peuples somalis s'opposent partout avec vigueur à l'annexion de la moindre parcelle de leur territoire national à l'Ethiopie ou à toute autre puissance étrangère; s'ils agissent ainsi, c'est qu'ils sont persuadés que cette annexion est contraire aux intérêts vitaux de leur patrie bien-aimée.

Au nom des peuples somalis, nous protestons énergiquement contre l'accord injuste et arbitraire intervenu entre le Royaume-Uni et l'Ethiopie à propos de la zone réservée et du Haud. Nous réclamons l'annulation immédiate de cet acte

politique illégal qui vise surtout à démembrer une Somalie déjà divisée et à augmenter de ce fait le nombre des frontières artificielles qui découpent notre pays. Nous réclamons également que les aspirations et les intérêts des Somalis qui habitent les territoires en question soient pris en considération chaque fois qu'il s'agit de régler leur statut futur. Ce droit, qui n'est autre que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est en parfait accord avec l'un des Principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Le territoire du Haud fait partie de la zone frontière contestée située entre ce Territoire sous tutelle et les territoires somalis placés actuellement sous la domination éthiopienne. En 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité le Gouvernement éthiopien et le Gouvernement italien à régler la question de la zone frontière contestée; cette question n'a pas encore été réglée en dépit du fait que cinq années se sont écoulées depuis la recommandation de l'Assemblée. Il est donc injuste et illégal d'annexer la région du Haud à l'Ethiopie, avant que la question de la zone frontière contestée ait été réglée dans son ensemble.

A la suite de négociations politiques qui eurent lieu antérieurement entre le Gouvernement impérial d'Ethiopie et celui du Royaume-Uni, la région de Jig-Jiga, territoire somali, et l'Ogaden, vaste province exclusivement habitée par des Somalis, ont été annexées toutes deux à l'Ethiopie en 1948. Ces deux gouvernements ont également établi la ligne frontière artificielle qui est officiellement connue sous le nom de frontière administrative provisoire. Les peuples somalis qui habitent la région de Jig-Jiga et de l'Ogaden n'ont pas été consultés lorsque ces deux territoires somalis ont été annexés à l'Ethiopie. Une grande partie de la zone frontière a été également annexée à l'Ethiopie sans que les peuples somalis qui y habitent aient été préalablement consultés.

Les peuples somalis ne reconnaîtront jamais l'accord antérieur et le nouvel accord illégal et arbitraire qui sont intervenus entre le Royaume-Uni et l'Ethiopie et qui se sont traduits par l'annexion de certaines parties de notre territoire national à l'Ethiopie. Les négociations déloyales qui ont eu lieu entre quelques puissances étrangères égoïstes et impérialistes ne pourront jamais nous faire renoncer à notre droit légitime de réclamer le retour des territoires somalis que nous avons perdus. Les territoires de Jig-Jiga, de l'Ogaden, de la zone réservée et du Haud, ainsi que leurs habitants, demeureront pour l'éternité à la Somalie et aux Somalis.

Nous demandons respectueusement que les organes compétents des Nations Unies interviennent avec promptitude. Nous sommes persuadés que notre demande sera prise en sérieuse considération.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre respect.

Abdinur Mohammed Hussein,	Président, Hishbia Dighil e Mirifle (signé)
Sherif Mohammed Hussein,	Président, Union des jeunes Benadir (signé)
Abdullahi Hadji Mohamoud,	Président, Parti démocratique somali (signé)
Sherif Mohamoud Abdurahman,	Président, Ligue musulmane (signé)
Aden Abdulla Osman,	Président, Ligue de la jeunesse somalie (signé)

Boîte postale 340
Mogadiscio, Somalie

(Traduction d'un télégramme en italien)

IUGH

14/1/55

Destinataire : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES - MOGADISCIO

NOUS VOUS PRIONS FAIRE CONNAITRE AUX NATIONS UNIES QUE CE JOUR A 9 HEURES 30 TOUS LES PARTIS POLITIQUES, LA POPULATION, LES FEMMES ET LES ENFANTS MANIFESTENT CONTRE LA CESSION PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU GOUVERNEMENT ETHIOPIEN DU TERRITOIRE SOMALI DIT "ZONE RESERVEE" QUI LEUR A ETE INJUSTEMENT ARRACHE STCP POUR DEFENDRE NOS DROITS DANS CETTE GRAVE QUESTION NOUS VERSERONS JUSQU'A LA DERNIERE GOUTTE DE NOTRE SANG

LES CHEFS DES PARTIS DE DOLO

(Traduction d'un télégramme en italien)

ITALA

16/1/55

Destinataires : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES/SOIN EXCELIENCE
L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE/LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE/PARTI DEMOCRATIQUE
SOMALI - MOGADISCIO

LA POPULATION SOMALIE D'ITALA PROTESTE CONTRE LA DECISION DU GOUVERNEMENT
BRITANNIQUE QUI A CEDE INCONSIDEREMENT UNE PARTIE DE LA SOMALIE A L'ETHIOPIE

LA POPULATION SOMALIE D'ITALA

(Traduction d'un télégramme en anglais)

BRAVA

16/1/55

Destinataire : SON EXCELLENCE LE PRESIDENT DES NATIONS UNIES - MCGADISCIO

NOUS PRIONS VOTRE EXCELLENCE D'ENREGISTRER LES PROTESTATIONS ENERGIQUES QUE NOUS
ELEVONS CONTRE LA DECISION DU ROYAUME-UNI EN FAVEUR DU GOUVERNEMENT ETHIOPIEN STOP
NOUS EN APPELONS INSTAMMENT A LA JUSTICE DES NATIONS UNIES

LA POPULATION DE BRAVA

(Traduction d'un télégramme en italien)

ALULA

16/1/55

Destinataires : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES/LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE -
MCGADISCIO

TOUTE LA POPULATION D'ALULA DEMANDE AU CONSEIL CONSULTATIF SON APPUI SANS RESERVE
JUSQU'A CE QUE L'ACTE INJUSTE PAR LEQUEL LE GOUVERNEMENT ANGLAIS A CEDE LA "ZONE
RESERVEE" AU GOUVERNEMENT ETHIOPIEN SOIT ANNULE STOP LA "ZONE RESERVEE APPARTIENT
DE DROIT AUX SOMALIS ET ELLE EST HABITEE PAR NOS FRERES ET NOS FAMILLES

LA POPULATION SOMALIE D'ALULA

(Traduction d'un télégramme en anglais)

AFMEDU

16/1/55

Destinataires : ORGANISATION DES NATIONS UNIES/LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE -
MOGADISCIO

NOUS PROTESTONS CONTRE L'ACCORD CONCLU ENTRE LES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE ET
ETHIOPIEN AU SUJET DE LA "ZONE RESERVEE" STOP NOUS VOUS PRIONS DE FAIRE RENDRE UNE
SOLUTION DE JUSTICE

LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE D'AFMEDU

(Traduction d'un télégramme en italien)

BARDERA

17/1/55

Destinataire : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES - MOGADISCIO

NOUS VOUS PRIONS DE PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES A
NEW-YORK LA VIVE PROTESTATION QUE NOUS ELEVONS CONTRE LA CESSION ARBITRAIRE DE LA
"ZONE RESERVEE" A L'ETHIOPIE

CHEFS, MARABOUTS ET COMITES DES PARTIS
DE BARDERA

(Traduction d'un télégramme en italien)

ODDUR

16/1/55

Destinataire : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES - MOGADISCIO

LA POPULATION ET LES PARTIS POLITIQUES D'ODDUR PROTESTENT CONTRE LA DECISION DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE QUI A CEDE UNE PARTIE DU SOL SOMALI A L'ETHIOPIE STOP NOUS CONSIDERONS QUE CETTE DECISION EST INJUSTE STOP NOUS PRIONS LE CONSEIL CONSULTATIF D'INTERVENIR POUR QUE LADITE DECISION NE SOIT PAS SUIVIE D'EFFET STOP SIGNE : AU NOM DU PARTI HISBIA DIGHIL MIRIFLE : LE SECRETAIRE ADEN MOHAMED; AU NOM DE LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE D'ODDUR : LE SECRETAIRE MADNUR; AU NOM DE TOUTE LA POPULATION DE CE DISTRICT ELECTORAL DU CONSEIL TERRITORIAL : CHEIK MUKTAR; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU LUVAI : MUKTAR GUDO; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU GILIBLE : CHEF OMAR IBRAHIM; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU GIRON : CHEF ISHAK ABDURRAHMAN; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU DISSO : CHEF MOHAMMED NUR; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU LEISAN : CHEF MUKTAR HASSANO; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU UANGEL : CHEF ABDO HASSANO; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU GARUALE : CHEF OMAR HASSAN; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU GOMAL : CHEF ALIO MOHAMMED; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU MOHALLIMJEN : CHEF MOHALLIM MOHAMMED; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU DUMAL : CHEF HASSANO ALIO; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU GHELIDLE : CHEF MURSAL ALIO; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU EIMIT : CHEF MOHAMMED ADEN; AU NOM DE TOUTE LA TRIBU IALALLE : CHEF MOHAMMED HASSAN.

(Traduction d'un télégramme en italien)

BURTI

18/1/55

Destinataires : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES/LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE - MOGADISCIO

HIER DIMANCHE DANS LA MATINEE PLUS DE TROIS MILLE HABITANTS DE LA VILLE ONT FAIT UNE DEMONSTRATION PACIFIQUE DEVANT L'AUTORITE LOCALE COMPETENTE DE BULO BURTI, LES DIRIGEANTS DES PRINCIPAUX PARTIS ET LES CHEFS DE TRIBUS, POUR PROTESTER CONTRE LA CESSION ARBITRAIRE PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU GOUVERNEMENT ETHIOPJEN D'UNE PARTIE DU SOL SOMALI, QUE LES ANGLAIS APPELLENT LA "ZONE RESERVEE" STOP JE VOUS PRIE D'INTERVENIR D'URGENCE STOP

LE SECRETAIRE DE LA LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE

AHMEDEI

(Traduction d'un télégramme en italien)

GARDO

18/1/55

Destinataires : CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES/PARTI DEMOCRATIQUE SOMALI/
LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE/ADMINISTRATION ITALIENNE - MOGADISCIO

LES PARTIS POLITIQUES DE GARDO ONT APPRIS QUE LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE
GOUVERNEMENT ETHIOPIEN AVAIENT CONCLU UN ACCORD POUR LA CESSION A L'ETHIOPIE DE LA
"ZONE RESERVEE" STOP ILS PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE CETTE DECISION INJUSTE
QUI NE TIENT AUCUN COMPTE DES ASPIRATIONS LEGITIMES DU PEUPLE SOMALI STOP UNIS A
TOUTE LA POPULATION DE CE CENTRE QUI A MONTRE SA SOLIDARITE AVEC SES FRERES SOMALIS
DE LA "ZONE RESERVEE" NOUS DEMANDONS L'ANNULATION DE TOUT ACCORD BILATERAL ET
PRIONS QUE LE SORT DE LADITE REGION SOIT DECIDE PAR DES PROCEDES DEMOCRATIQUES ET
CONFORMEMENT AU DROIT INTERNATIONAL

PARTI DEMOCRATIQUE SOMALI/LIGUE DE LA JEUNESSE SOMALIE

MOGADISCIO
17 JANVIER 1955

SECRETAIRE GENERAL UNATIONS NEWYORK

TOUTE LA POPULATION SOMALIE DE MOGADISCIO FAIT ACTUELLEMENT DES MANIFESTATIONS
PACIFIQUES POUR PROTESTER ENERGIQUEMENT CONTRE LE RECENT ACCORD ANGLO-ETHIOPIEN
CONCERNANT ANNEXION A ETHIOPIE DES TERRITOIRES SOMALIS DE LA "ZONE RESERVEE" ET
DU HAUD STOP DES MANIFESTATIONS ANALOGUES DE PROTESTATION ONT EGALEMENT LIEU DANS
ENSEMBLE DU TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET DANS PROTECTORAT DE LA SOMALIE STOP AU NOM
DES POPULATIONS SOMALIES NOUS DEMANDONS ANNULATION IMMEDIATE DE CET ACCORD ILLEGAL
ET ARBITRAIRE CONCLU SANS CONSULTATION PREALABLE DES SOMALIS QUI HABITENT DANS LES
TERRITOIRES EN QUESTION STOP LES SOMALIS NE RECONNAITRONT JAMAIS LES ANNEXIONS
ANTERIEURES ET LA PRESENTE ANNEXION DE CERTAINES PARTIES DU SOL NATIONAL A
L'ETHIOPIE STOP NOUS SOLLICITONS RESPECTUEUSEMENT VOTRE PROMPTE INTERVENTION DANS
CETTE QUESTION VITALE STOP

ABDINUR MOHAMMED HUSSEIN, PRESIDENT HISBIA DIGHIL MIRIFLE - SHERIF MOHAMMED HUSSEIN,
PRESIDENT UNION JEUNESSE BENADIR - ABDULLAH HADJI MAHMOUD, PRESIDENT PARTI DEMO-
CRATIQUE SOMALI - SHERIF MAHMOUD ABDURAHMAN, PRESIDENT LIGUE MUSULMANE -
ADEN ABDULLAH OSMAN, PRESIDENT LIGUE JEUNESSE SOMALIE
